

Date	Déléataire	nature	Objet
19/05/2025	Monsieur BONNEFOY Henri	7.1 - Décisions budgétaires (B.P.,D.M.,C.A.,...)	 <p style="text-align: center;">N°2025_08</p> <p>Investigations géotechniques Géoterria</p> <p>Le Maire de la Commune de SAINT-CHRISTOL,</p> <p>VU l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant.</p> <p>VU la délibération n° 2020_2_8 du Conseil Municipal du 24 Mai 2020 par lesquelles le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat de prendre des décisions en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p>CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à nouveaux essais de perméabilité sis Chemin de la Sigoyère dans le cadre de la construction du bâtiment multi-activités,</p> <p>DECIDE :</p> <p>Article 1 _ DE SIGNER avec la société Géoterria dont le siège est à La Garde (83) 42, Avenue Irène et Jean-Frédéric Joliot Curie, un devis afin de procéder de nouveaux investigations géotechniques sis Chemin de la Sigoyère dont le montant total s'élève à la somme de 1 560.00€ TTC.</p> <p>Le Maire, Henri BONNEFOY.</p> 